

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt sept juin deux mille cinq
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M. Gérard CRIBAILLET, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : MM. Didier CODORNIOU, Robert DEJEAN, Gilbert PLA.

N°B- 61/2005

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES - IMPASSE PABLO PICASSO A COURSAN

Monsieur le Rapporteur expose :

Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées des habitants de l'impasse Pablo PICASSO et du quartier Est de COURSAN, les contraintes techniques et foncières ont entraîné l'implantation du poste de refoulement en terrains privés.

Il s'agit des parcelles suivantes :

COMMUNE	PARCELLE	Propriétaire
COURSAN	CD 38	MOROS Didier
COURSAN	CD 57	PASCOT Jean-Marie

Il convient de procéder à la signature des servitudes de passage pour permettre les travaux de pose du poste de refoulement, puis d'exploitation et d'entretien de cet ouvrage.

Je vous propose :

- d'approuver le terme de la convention de servitude à signer entre la C.A.N. et les propriétaires des parcelles concernées,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

